

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS900

AMENDEMENT

présenté par

M. Gouffier Valente, rapporteur et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 54

I. – À la première phrase de l’alinéa 7, après le mot :

« santé »,

insérer les mots :

« ou la situation matérielle ».

II. – En conséquence, à la même première phrase, supprimer les mots :

« ou sa situation matérielle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.